

Gilles CARLE
Président 1987-1992
Président d'honneur 1993-2009

BULLETIN - SEPTEMBRE 2019

COMITÉ DES AUTEURS

Luc DIONNE, Président
Benoit PILON, Vice-président
Denys ARCAND
Louis BÉLANGER
Bruno CARRIÈRE
Normand CHAURETTE
Rafaële GERMAIN
Marie-France LANDRY
Patrick LOWE
Charles-Olivier MICHAUD
Johanne PRÉGENT
Pierre-Michel TREMBLAY

EXÉCUTIF

Luc DIONNE
Benoit PILON
Marie-France LANDRY

ACTION CULTURELLE

Benoit PILON
Pierre-Michel TREMBLAY

ADMINISTRATION

Élisabeth SCHLITTLER
Délégué général
schlittler@scam.ca

Marc BRIND'AMOUR
Adjoint administratif
scene@scam.ca

Manon GAGNON
Conseillère aux
communications
info@scam.ca

Myriam HENRY
Adjointe administrative
audiovisuel@scam.ca

Claudine SIMARD
Adjointe administrative
analyse@scam.ca

RAPPEL DU PARTAGE DES REDEVANCES SCAM

Le partage des redevances est décidé uniquement par les co-auteurs au moment de compléter le bulletin de déclaration et, le cas échéant, la liste des épisodes d'une série.

Le partage reflète le travail de chacun, une fois l'œuvre terminée et produite, et fixe la part de droits qui sera payée par la SCAM aux scénaristes.

Seuls les auteurs qui ont écrit peuvent revendiquer une part des redevances. Les idées, les suggestions, les lignes proposées par des personnes participant notamment à des séances de remue-méninges ne sont pas attributaires de droits.

RADIODIFFUSEURS



Télé-Québec

La licence dénoncée en février et échue le 31 août dernier est en cours de négociations.



Les licences de **Séries+**, **Historia** et **Teletoon** échues le 31 août 2019 ont été reconduites jusqu'en 2020.



savoir.
média

Une entente allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021 est intervenue avec **Savoir média** (autrefois Canal Savoir).

ÉLECTIONS FÉDÉRALES



CDEC

La Coalition pour la Diversité des expressions culturelles (CDEC) a lancé la campagne [notre culture est menacée à haute vitesse](#).

L'évolution des technologies numériques et l'avènement des plateformes en ligne ont considérablement perturbé le secteur culturel, notamment en modifiant la façon de produire, de distribuer et d'accéder aux œuvres. À cela, il faut ajouter l'absence d'équité entre les médias nationaux et les géants du Web qui sont injustement exemptés de payer certaines taxes, ou impôts et de contribuer au financement du contenu culturel canadien alors qu'ils en profitent.

La CDEC suggère d'acheminer une lettre déjà rédigée et prête à être envoyée, à tous les candidats des partis des différentes circonscriptions afin de les sensibiliser aux enjeux culturels et exiger que le Canada d'assure d'adopter des politiques protégeant la culture.

Si ce n'est pas déjà fait, comme les présidents **Luc DIONNE** et **Mathieu PLANTE** de la SARTEC vous y ont encouragé, dans le [communiqué du 12 septembre](#) appuyez sur le bouton [J'agis](#) de la campagne [Sauvons notre culture](#).

Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour que les artistes aient les moyens de poursuivre leur création afin que notre culture continue de rayonner ici et à l'étranger.

La SCAM est membre de la **CDEC** créée en 1998 et qui regroupe plus de 30 organisations canadiennes du secteur de la culture.



La Coalition pour la culture et les médias (CCM) a elle aussi invité les partis politiques fédéraux à

prendre des engagements fermes afin de rétablir l'équité entre les médias nationaux et étrangers. Elle leur a aussi rappelé la nécessité d'adapter les lois et règlements fédéraux sur la radiodiffusion et le droit d'auteur.

La SCAM est membre de la **CCM** qui a été fondée en 2017. ([Manifeste](#))

PRIX NOUVEAUX REGARDS / RIDM / SCAM

Les Rencontres Internationales du Documentaire de Montréal (RIDM) célèbrent leur 22^e édition et cette année le **Prix Nouveaux Regards** récompensera la meilleure première œuvre québécoise ou canadienne.

La SCAM est le partenaire présentateur du **Prix Nouveaux Regards**.

FACEBOOK (<https://www.facebook.com/4446.st.laurent.mtl/>)

Il est maintenant possible pour les membres qui le souhaitent de nous envoyer des informations pour parution sur notre page.

Bien évidemment, elles devront concerner le domaine d'activité de la SCAM et être d'intérêt général pour les membres.

ADHÉSIONS

Au cours du troisième trimestre, nous avons enregistré l'adhésion de Catherine **THERRIEN**, scénariste.

DÉCLARATION D'ŒUVRES

Tous les documents imprimables à partir de notre site doivent être imprimés sur du papier **format lettre** et renvoyés par la poste ou par courriel complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils pourront être refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire de juillet à septembre 2019 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

GESTION DES PLAINTES

Le gestionnaire des plaintes a pour fonction de recevoir les plaintes écrites des membres de la **SCAM** dans la mesure où elles concernent le secteur d'activités de la **SCAM**.

Le gestionnaire des plaintes, à l'instar de la **SCAM**, ne se substituera pas à un tribunal, ne traitera pas de cas de plagiat ou de conflits entre auteurs relatifs à la déclaration d'œuvres et à la répartition de redevances. Le mandat détaillé du gestionnaire des plaintes est envoyé sur demande.

COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être systématiquement signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourrait être retardés.

CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU POSTALE

Veuillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

CARTE DE MEMBRE

Les partenaires suivants ont renouvelé leur entente avec nous jusqu'en 2020.



Billets à la carte au tarif Professionnels du spectacle : 30\$ par billet.



Tarif réduit sur présentation de la carte de membre.

